

Deux ans après le vote de la réforme de la formation professionnelle, les acteurs s'activent pour accompagner sa mise en œuvre sur le terrain. Membre du Conseil en évolution professionnelle (CEP), le Fongecif est plus que jamais mobilisé.

FORMATION PROFESSIONNELLE

# Au Fongecif, on

**P**rès de deux ans après l'adoption définitive par le Parlement, via un vote au Sénat le 27 février 2014, de la réforme de la formation professionnelle, entrée en vigueur le 1er janvier 2015, l'enthousiasme de Gérard Goron, directeur du Fongecif Paca\*, ne s'est pas estompé. « C'est une loi magnifique : on accroche des droits à la personne et non plus au contrat de travail. Et on met aussi en place un dispositif, le Conseil en évolution professionnelle (CEP), qui permet d'être conseillé dans l'utilisation de ces heures », se félicite-t-il.

Pour rappel, cette loi a notamment acté la mise en œuvre, à compter du 1er janvier 2015, du Compte personnel de formation (CPF) dont bénéficie chaque personne dès son entrée sur le marché du travail - y compris les salariés en alternance - jusqu'à son départ à la retraite. « On accroche un sac à dos à la personne dès l'âge de 15-16 ans et elle peut mobiliser ces heures pour évoluer. On est sur le chemin de la sécurité sociale professionnelle », résume Gérard Goron.

En outre, la loi a également instauré un entretien professionnel obligatoire tous les deux ans. Et le texte prévoit des mesures coercitives pour les entreprises qui ne s'y astreindraient pas. « L'employeur est obligé d'avoir un entretien, distinct de l'entretien annuel, dans lequel sera formalisée l'évolution professionnelle du salarié. Et s'il n'y a pas 3 entretiens en 6 ans, c'est 120 heures de pénalité pour les temps pleins, avec le versement à l'OPCA\*\* de 30 euros par heure : 3.600 euros par salarié, ça dissuade », souligne le directeur du Fongecif Paca.

### « D'une obligation de payer à une obligation de faire »

Enfin, au-delà de cet entretien, l'évolution professionnelle du salarié sera analysée à l'aune de trois critères. « Il doit avoir suivi une formation, avoir obtenu des éléments de certification ou avoir connu une progression salariale ou professionnelle. Il faut que 2 critères sur 3 soient remplis au bout de 6 ans », précise Gérard Goron.

Pour les entreprises de plus de 10 salariés, la mise en œuvre de cette loi s'accompagne d'une baisse du taux de financement de la formation professionnelle, avec l'apparition d'une contribution unique de 1% de la masse salariale\*\*\*. « On passe d'une obligation de payer à une obligation de faire », tranche le directeur du Fongecif Paca. Chez les grosses entreprises de plus de 300 salariés, le CPF est d'ailleurs appelé à se substituer au plan de formation qui disparaît. « A

*« S'il n'y a pas 3 entretiens en 6 ans, c'est 120 heures de pénalité pour les temps pleins, assortie d'une pénalité à l'OPCA de 30 euros de l'heure : 3.600 euros par salarié, ça dissuade », souligne Gérard Goron, le directeur du Fongecif Paca.*





**Fleurs, Plantes  
& autres Curiosités**

Création et Décoration  
Cours d'art floral  
Stylisme végétal  
Mariage

**digitale**  
14, rue Breteuil 13001 Marseille  
Tél : 04 91 54 37 00 - Fax : 04 91 33 83 38  
contact@digitalefloriste.com - www.digitalefloriste.com

la place, on va demander des indicateurs. Ce sont les institutions de représentation du personnel qui vont contrôler, ce qui est une reconnaissance du rôle des partenaires sociaux », se félicite Gérard Goron.

De nouvelles règles du jeu qui auraient pu amputer la capacité de financement de l'organisme paritaire régional. Mais aux yeux de son directeur, il n'en est rien : « Comme le Fongecif a été identifié comme un opérateur des salariés du privé non cadres à travers sa convention d'objectifs et de moyens, on a compensé ça. Certes, on n'a plus notre collecte (auprès des entreprises des fonds dédiés à la formation professionnelle,

# met la réforme en musique

NDLR), qui est réalisée directement par l'OPCA, mais on est écœuré. Et par le jeu des abondements, le mariage des financements, on peut dire que globalement, la réforme se fait à moyens constants. »

## Deux millions de comptes actifs

Tandis que plus de 2 millions de comptes avaient été activés en fin d'année (sur 40 millions de comptes créés) et que la première échéance pour les entretiens est arrivée (mars 2016), il reste désormais à mettre la loi en musique. Une mission prioritaire pour l'organisme

paritaire qui est membre du CEP au même titre que Pôle Emploi, l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), les Missions locales et Cap Emploi (travailleurs handicapés). « Ce que la loi amène de nouveau, c'est de travailler ensemble. Or, alors qu'on est censé faire la même chose, on a des cultures différentes, des vécus différents », observe Gérard Goron.

Une mise en synergie des acteurs pour laquelle la région s'est mobilisée dès 2015 avec notamment la mise en place d'un numéro vert. Le 27 janvier dernier, un workshop a également réuni les 5 opérateurs, via la

mobilisation d'une centaine de personnes, à la Villa Méditerranée à Marseille. Pour Gérard Goron, l'enjeu de taille : « Cette synergie nous offre une profondeur de services plus importante et un référent unique tout au long du parcours de formation, ce qui constitue le garant de sa réussite ».

Serge Payrau

« Ce la loi amène de nouveau, c'est de travailler ensemble. Or, alors qu'on est censé faire la même chose, on a des cultures différentes, des vécus différents », observe Gérard Goron.

\* Le Fonds de gestion agréé des congés individuels de formation Provence-Alpes-Côte d'Azur (Fongecif Paca), présidé par Régis Torreilles, est un Organisme paritaire au titre du congé individuel de formation (Opacif). Il finance la formation professionnelle continue, notamment le Congé individuel de formation (CIF), des salariés de droit privé.

\*\* Organisme paritaire collectif agréé.

\*\*\* Auparavant le taux de contribution était de 1,05% pour les entreprises de 10 à 20 salariés, 1,60% au-delà. Le taux demeure en revanche inchangé pour les entreprises de moins de 10 salariés (0,55%).

\*\*\*\* [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

## Fonds social européen : ces millions qui se font attendre...

**F**aute de paiement par les services de l'Etat des cofinancements provenant du Fonds social européen, le Fongecif Paca a rencontré en fin d'année de graves problèmes de trésorerie.

Géré par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirrecte), le Fonds social européen (FSE) intervient à hauteur de 50% dans le financement d'actions réalisées par le Fongecif Paca. « Chaque fois que le FSE vous verse un euro, il faut que vous ayez par ailleurs mobilisé un euro. Et si cet autre euro n'est pas réalisé, l'Europe n'aime pas et assimile cela à une malversation », explique Gérard Goron, directeur de l'organisme paritaire. Or, suite à des dossiers mal montés dans la région, la Dirrecte a suspendu le paiement de ces fonds durant quelques années. Certes, le Fongecif Paca n'était pas directement en cause puisque dans son cas, « l'autre euro provient de la collecte » des fonds paritaires et il est donc systématiquement mobilisé. Mais l'organisme paritaire n'en a pas moins payé les pots cassés. « On est monté à 9 millions d'euros d'ar-

riérés sur des actions réalisées pour un montant total de 18 millions d'euros », dénonce Gérard Goron.

Pour sortir de cette impasse de trésorerie, le Fongecif Paca a dû se soumettre à nombre de « contrôles et sur-contrôles », ces derniers remontant même à l'année 2008, date à laquelle « la Cellule interministérielle de coordination des contrôles (CICC) s'est entichée de la région Paca ».

*Le Fongecif Paca n'était pas directement en cause puisque dans son cas, « l'autre euro provient de la collecte » des fonds paritaires et il est donc systématiquement mobilisé. Mais l'organisme paritaire n'en a pas moins payé les pots cassés. « On est monté à 9 millions d'euros d'arriérés sur des actions réalisées pour un montant total de 18 millions d'euros », dénonce Gérard Goron, directeur du Fongecif Paca.*

Quatre mois qui s'annoncent « difficiles » Et comme un examen portant sur 10% des sommes dues (6 millions à l'époque) a donné lieu à un redressement de 100.000 euros, la manne tant espérée s'est vue amputer d'un million d'euros. « Ils ont

appliqué une règle de 3. Comme sur 600.000 euros, il y a 100.000 euros d'anomalies, on ne vous doit plus 6 millions mais seulement 5 », s'insurge le directeur de l'organisme paritaire.

Tout en contestant ce raccourci arithmétique, le Fongecif Paca n'en attendait pas moins le paiement de ces 5 millions d'euros. D'autant que l'ardoise a encore gonflé de 3 millions d'euros depuis la fin de l'été dernier.

Finalement, l'organisme paritaire a reçu le 16 décembre dernier un premier virement de 1,2 million d'euros. « On espère que ça va amorcer la suite », précisait alors Gérard Goron. Car dans l'attente du versement du solde des sommes en question par les services de l'Etat, le Fongecif Paca s'exposait à de graves problèmes de trésorerie en ce début d'année. « Avant, on collectait directement les fonds paritaires, donc ça rentrait dès janvier. Maintenant que la collecte est réalisée par l'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), on ne touchera les sommes qu'en avril, mai. On s'attend donc à quatre mois difficiles », conclut le directeur du Fongecif Paca.

S. P.